

LOGISTIQUE ET MANUTENTION

CERTIFICAT D'APTITUDE À CONDUIRE EN SÉCURITÉ (CACES®) RECOMMANDATION 489 FORMATION INITIALE EN CONDUITE DE CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE ET TESTS

Réf de l'action : ECF L211.PR indice 05 du 05/06/2024

OBJECTIFS PROFESSIONNELS	Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, un chariot de manutention automoteur à conducteur porté dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un chariot de manutention automoteur à conducteur porté correspondant à une des catégories de la recommandation R489,
- Aucune expérience de conduite exigée,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans, (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour les chariots qui le nécessitent.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Théorie :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ...),
2. Connaitre la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction,
3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités,
4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité),
5. Connaitre et maitriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges,
6. Connaitre, maitriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté,
7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations),
8. Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 5479 000 1979 auprès du préfet de région Poitou-Charentes - N° Siret : 31237926601221

Pratique :

9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot,
10. Effectuer et maitriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci,
11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants qualifiés ECF.
- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : contact-formation@ecf-cerca.fr

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des mises en situation,
- Utilisation de chariots automoteurs à conducteur porté représentatif(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s) R489,
- Installations, équipements, surfaces et matériels conformes à la R489.
- Equipement de protection individuelle : chaussures de sécurité ou coques, gants de manutention, gilet haute visibilité
- Supports de cours disponibles sur My ECF Pro, la plateforme d'apprentissage en ligne de l'ECF,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Supports de cours disponibles sur MyECFPro.fr, la plateforme d'apprentissage en ligne de l'ECF sous environnement Office 365 et livret d'apprentissage.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Modalités d'évaluation :
 - QCM d'évaluation théorique,
 - Examen pratique de manipulation d'un chariot de manutention automoteurs à conducteur porté conforme à la R489.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les chariots automoteurs à conducteur porté conforme à la recommandation R 489 ou Attestation de résultat (échec ou réussite).
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF, sous les codes RS : Cat 1A : 5055 ; Cat 1B : 5057 ; Cat 2B : 5058 ; Cat 3 : 5054 ; Cat 4 : 5059 ; Cat 5 : 5060 ; Cat 6 : 5061 ; Cat 7 : 5062 selon le périmètre de certification de l'Agence.
- Certificateur : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).
- Date d'enregistrement : 27/01/2025.
 Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- 4 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum (selon les catégories).

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 21 h.